



L'EUROPE EN « HIVER DÉMOGRAPHIQUE » : QUELLES CONSÉQUENCES GÉOPOLITIQUES ?

Résumé : Au fil de nos recherches, nous avons mis en évidence les lois de la géopolitique des populations. En considérant les principales caractéristiques contemporaines de l'« hiver démographique » de l'Union européenne, trois aspects appellent un examen approfondi. Le premier concerne l'évolution du nombre d'habitants à considérer à la lumière de la loi géopolitique du nombre. Le deuxième consiste à étudier le mouvement naturel dont l'évolution doit être examinée sous le prisme de la loi géopolitique de longueur. Quant au mouvement migratoire, ses effets peuvent être analysés notamment sous certains aspects de la loi d'attraction et de la loi des diasporas.

Mots-clés : Géopolitique ; Population ; Démographie ; Géopolitique des populations ; Hiver démographique ; Union européenne ; Loi géopolitique du nombre ; Mouvement naturel ; Loi géopolitique de longueur ; Migration ; Loi d'attraction ; Loi des diasporas.

EUROPE IN “DEMOGRAPHIC WINTER”: WHAT ARE THE GEOPOLITICAL CONSEQUENCES?

Abstract: *In the course of our research, we have highlighted the laws of population geopolitics. Considering the main contemporary features of the European Union's “demographic winter”, three aspects call for closer examination. The first concerns the evolution of the number of inhabitants, to be considered in the light of the geopolitical law of numbers. The second involves the natural movement, whose evolution must be examined under the prism of the geopolitical law of languor. As for migration, its effects can be analyzed under certain aspects of the law of attraction and the law of diasporas.*

Key words: *Geopolitics; Population; Demography; Geopolitics of populations; Demographic winter; European Union; Geopolitical law of numbers; Natural movement; Geopolitical law of languor; Migration; Law of attraction; Law of diasporas.*

1. Professeur à Sorbonne Université, Président et fondateur de la revue *Population & Avenir*, Vice-Président de l'Académie de Géopolitique de Paris (AGP), ancien recteur de l'Académie de Nice (1996-1998).

EUROPA EN « INVIERNO DEMOGRÁFICO » : ¿CUÁLES SON LAS CONSECUENCIAS GEOPOLÍTICAS ?

Resumen: A lo largo de nuestra investigación, hemos puesto de relieve las leyes de la geopolítica de la población. Si nos fijamos en las principales características contemporáneas del «invierno demográfico» de la Unión Europea, hay tres aspectos que requieren un examen más detenido. El primero se refiere a la evolución del número de habitantes que debe considerarse a la luz de la ley geopolítica de los números. El segundo implica el estudio del movimiento natural, cuya evolución debe examinarse bajo el prisma de la ley geopolítica de la languidez. En cuanto a las migraciones, sus efectos pueden analizarse en función de ciertos aspectos de la ley de la atracción y de la ley de las diásporas.

Palabras clave: Geopolítica; Población; Demografía; Geopolítica de las poblaciones; Invierno demográfico; Unión Europea; Ley geopolítica de los números; Movimiento natural; Ley geopolítica de la languidez; Migración; Ley de la atracción; Ley de las diásporas.

L'INTITULÉ « HIVER DÉMOGRAPHIQUE » donne lieu à une utilisation croissante, notamment dans les médias, sans citer son auteur, ce qui n'est pas grave, mais surtout sans l'utiliser à bon escient. En effet, la définition que j'ai donnée de ce concept permettant de préciser des trajectoires de fécondité après la transition démographique est précise : c'est la situation d'un territoire ayant « une fécondité nettement et durablement en dessous du seuil de remplacement des générations »². J'ai élaboré ce concept car la réalité des évolutions démographiques dérogeait à toutes ces présentations et définitions erronées qui laissent entendre qu'après la transition démographique, la natalité et la mortalité s'équilibrent³ comme elle l'avait soi-disant été auparavant. En effet, ce prétendu équilibre dans la période post-transitionnelle entre natalité et mortalité est démenti par les faits, principalement en raison de l'évolution de la fécondité. C'est par exemple le cas de l'Union européenne⁴ (à 27 États depuis le *Brexit*), que l'abaissement de la fécondité a fait entrer dans l'« hiver démographique ».

2. Formulation proposée dans les années 1970, ensuite utilisée par exemple dans : Dumont Gérard-François *et alii* (collab. Pierre Chaunu, Jean Legrand, Alfred Sauvy), *La France ridée. Les conditions du renouveau*, Paris, Hachette (seconde éd.), 1986, 371 p.

3. Par exemple l'INED (Institut national d'études démographiques) continue de proposer la définition, fort discutable, suivante : « La transition démographique désigne le passage d'un régime traditionnel où la fécondité et la mortalité sont élevées et s'équilibrent à peu près, à un régime où la natalité et la mortalité sont faibles et s'équilibrent également. » Voir : « Transition démographique », INED (site internet), lien : <https://www.ined.fr/fr/lexique/transition-demographique/> (consulté le 8 mai 2025).

4. Ainsi que dans des dizaines d'autres pays ; voir l'exemple de la Corée du Sud : Dumont Gérard-François, « Corée du Sud : vers l'«implosion démographique» », dans *Diplomatie : affaires stratégiques et relations internationales*, N° 132, Mars-Avril 2025, pp. 59-61, lien : <https://shs.hal.science/halshs-05031971v1> (consulté le 8 mai 2025).

Or, sachant que, au fil de nos recherches, nous avons mis en évidence les lois de la géopolitique des populations⁵, l'analyse des principales caractéristiques contemporaines de l'hiver démographique de l'Union européenne appelle un examen approfondi d'au moins trois aspects. Le premier concerne l'évolution du nombre d'habitants à considérer à la lumière de la loi géopolitique du nombre. Le deuxième consiste à étudier le mouvement naturel dont l'évolution doit être examinée sous le prisme de la loi géopolitique de longueur. Quant au mouvement migratoire, ses effets peuvent être analysés notamment sous certains aspects de la loi d'attraction et de la loi des diasporas.

L'Union européenne et la loi géopolitique du nombre

La population de l'Union européenne à 27⁶ a augmenté, passant de 356 millions en 1960 à 447 millions en 2020. Cette hausse a tenu à divers facteurs. D'abord, la fécondité a été supérieure au seuil de remplacement des générations jusqu'au milieu des années 1980⁷ tandis que l'espérance de vie à la naissance continuait d'augmenter. Ensuite, tandis que l'UE perdurait dans un hiver démographique, la population a bénéficié d'effets d'inertie démographique⁸. Autrement dit, le nombre des naissances a baissé moins que la fécondité car le nombre de femmes en âge de procréation est demeuré assez élevé sous l'effet des générations plus nombreuses nées une trentaine d'années auparavant. Enfin, le nombre d'habitants de l'Union européenne tient aussi au caractère attractif de cet ensemble géographique qui a constamment bénéficié d'un solde migratoire positif même si ce n'est pas le cas de tous ses pays.

5. Dumont Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007, 504 p., lien : http://www.editions-ellipses.fr/product_info.php?products_id=5889 (consulté le 8 mai 2025).

6. Nous considérons le périmètre 2025 de l'Union européenne à 27 même si la situation géopolitique de pays avant leur adhésion à cette Union a été variée.

7. Dumont Gérard-François, « Union européenne : les trois tenailles des dynamiques de population », dans *Population & Avenir*, N° 768, Mai-Juin 2024/3, pp. 17-19, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.768.0017> (consulté le 8 mai 2025).

8. L'inertie démographique signifie que l'analyse d'une population doit prendre en compte l'évolution démographique cachée dans la composition par sexe et par âge (la pyramide des âges). Ainsi, un pays peut enregistrer une croissance démographique naturelle, donc un excédent des naissances sur les décès, en dépit d'une fécondité très abaissée en raison de sa pyramide des âges héritée lui donnant (encore) une proportion relativement élevée de femmes en âge de féconder. À l'inverse, un pays peut avoir un accroissement naturel négatif, donc moins de naissances que de décès, en dépit d'une fécondité élevée, en raison de sa pyramide des âges héritée lui donnant (encore) une proportion relativement faible de femmes en âge de féconder. Voir : Dumont Gérard-François, *Géographie des populations. Concepts, dynamiques, perspectives*, Paris, Armand Colin, 2023, 248 p., lien : <https://www.cairn.info/geographie-des-populations--9782200634797.htm> (consulté le 8 mai 2025).

Toutefois, l'hiver démographique perdurant et les effets d'inertie s'estompant, la population de l'Union européenne a diminué en 2021 et s'est trouvée en 2022 inférieure de plus d'1 million à son niveau de 2020. L'Union européenne a alors connu un dépeuplement dont les causes additionnent l'intensité de l'hiver démographique, les effets d'augmentation de la mortalité et donc de baisse de l'espérance de vie dus à la pandémie Covid-19 et une immigration contenue par les règles sanitaires édictées face à cette pandémie. Depuis, la population de l'Union européenne s'est accrue en 2021 et 2023 sous deux effets : d'une part, l'élargissement de la guerre en Ukraine a conduit l'Union européenne à accueillir des millions d'Ukrainiens et à donner à jusqu'à 4,2 millions d'entre eux le statut de protection temporaire⁹. D'autre part, la fin des règles fixées lors de la pandémie a engendré des flux d'immigration significatifs issus notamment de pays du Sud.

Il résulte de ces évolutions que l'ensemble géopolitique formé par l'Union européenne compte la troisième population du monde, loin derrière l'Inde¹⁰, qui poursuit une croissance démographique certes ralentie, et la Chine qui a commencé à se dépeupler¹¹, mais devant les États-Unis. Si l'Union européenne, au lieu de penser que nous vivons dans un monde de bisounours tandis que ses pays n'assurent pas leur propre sécurité, tant extérieure qu'intérieure¹² au moins pour certains d'entre eux, savait utiliser son nombre, il est clair que la loi du nombre lui serait favorable.

En outre, ce rang démographique *a priori* enviable doit être considéré au regard de deux éléments. D'une part, le poids démographique relatif de l'Union européenne diminue dans des proportions importantes. Ainsi, l'Union européenne comptait 12 % de la population dans le monde en 1960. Depuis le milieu des années 2010, ce pourcentage est inférieur de moitié et continue à baisser, conséquence à la fois de l'hiver démographique et d'une évolution plus favorable en moyenne ailleurs dans le monde, même si la croissance démographique mondiale

9. Dumont Gérard-François, « Ukraine : les paramètres démographiques de sa géopolitique, aujourd'hui et demain », dans *Population & Avenir*, N° 765, Novembre-Décembre 2023/5, p. 3, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.765.0003> (consulté le 8 mai 2025).

10. Dumont Gérard-François, « L'Inde parvenue au premier rang des populations du monde : quelles raisons ? », dans *Population & Avenir*, N° 763, Mai-Juin 2023/3, p. 3, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.763.0003> (consulté le 8 mai 2025).

11. Dumont Gérard-François, « La Chine et les sept raisons de son dépeuplement », dans *Population & Avenir*, N° 762, Mars-Avril 2023/2, p. 3, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.762.0003> (consulté le 8 mai 2025).

12. Ainsi, le ministre français de la Justice Gérald Darmanin a déclaré le 4 mai 2025 lors d'un entretien sur la chaîne Youtube *Legend* : « Il n'y a plus de lieux *safe* en France. »

est en nette décélération¹³ depuis la fin des années 1960. La fécondité moyenne mondiale a baissé d'environ 5 enfants par femme au début des années 1950 à moins de 2,4 enfants par femme depuis le début des années 2020.

D'autre part, sachant que l'Union européenne compte de longs littoraux sur la mer Méditerranée, il importe de considérer l'évolution de son nombre d'habitants par rapport à celui des autres pays méditerranéens. Du côté de l'Union européenne, ses pays méditerranéens ont un intense hiver démographique comme la Grèce¹⁴ et l'Italie¹⁵, tandis que la France métropolitaine est en dépopulation¹⁶ depuis 2024. Or, les autres pays méditerranéens des littoraux africains et moyen-orientaux enregistrent de nettes croissances démographiques¹⁷, d'où résulte un basculement démographique en Méditerranée¹⁸.

Selon les projections moyennes, ce basculement s'affirmerait : le vieillissement de la population de l'Union européenne devrait s'accroître et le dépeuplement serait très intense selon la projection prenant l'hypothèse d'une absence de solde migratoire positif. De telles évolutions projetées signifient, au titre de la loi du nombre, que la place démographique relative de l'Union européenne sera moindre tant dans l'ensemble méditerranéen que dans le monde.

13. Parant Alain, « Le déclin de la natalité dans le monde et en Europe. Quels mécanismes explicatifs ? Quelle géographie ? », dans *Les analyses de Population & Avenir*, N° 46, Avril 2023, pp. 1-25, lien : <https://doi.org/10.3917/lap.046.0001> (consulté le 8 mai 2025).

14. Dumont Gérard-François, Οι επιπτώσεις της πανδημίας Covid-19 στην αποδυναμωμένη από την κρίση δημογραφική εξέλιξη της Ελλάδας [L'impact de la pandémie Covid-19 sur la démographie de la Grèce après sa fragilisation par la crise], dans *Region & Periphery*, Athènes, Vol. 14, N° 14, 2023, pp. 5-31, lien : <https://ejournals.epublishing.ekt.gr/index.php/periphery/article/view/32604> (consulté le 8 mai 2025).

15. Vodisek David, « Les enjeux du déclin démographique de la population italienne. L'Italie, laboratoire du vieillissement européen ? », dans *Les analyses de Population & Avenir*, N° 43, 2023/1, pp. 1-26, lien : <https://shs.cairn.info/revue-analyses-de-population-et-avenir-2023-1-page-1?lang=fr> (consulté le 8 mai 2025).

16. Dumont Gérard-François, « La France est-elle en dépopulation ? », dans *Population & Avenir*, N° 772, Mars-Avril 2025/2, pp. 17-19, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.772.0017> (consulté le 8 mai 2025).

17. Parfois en décélération comme le Maroc ; voir : Goeury David, « Maroc : de grandes divergences territoriales à l'aune d'une décélération démographique », dans *Population & Avenir*, N° 773, Mai-Juin 2025, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.773.0017> (consulté le 8 mai 2025).

18. Léger Jean-François, Parant Alain, « Basculement démographique en Méditerranée », dans *Population & Avenir*, N° 753, Mai-Juin 2021, pp. 4-7, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.753.0004> (consulté le 8 mai 2025).

Précisons également qu'au sein de l'Union européenne, le poids démographique relatif de la France dans le monde pourrait continuer à diminuer et son rang régresser, rendant de plus en plus contestable son atout géopolitique de membre permanent du Conseil de Sécurité avec droit de veto, alors que des pays devenus de grandes puissances démographiques, à commencer par le plus peuplé, l'Inde, ou encore l'Indonésie, ne bénéficient pas de ce statut géopolitique exceptionnel¹⁹.

Ensuite, la loi du nombre interroge sur les élargissements futurs actés dans les décisions de l'Union européenne. En effet, parmi les pays bénéficiant du statut officiel d'« État reconnu candidat à l'adhésion » et des financements annuels liés à ce statut figure la Turquie. Or ce pays, sous l'effet de sa transition démographique, est devenu plus peuplé que la France et l'Italie au début des années 1990 et son nombre d'habitants est plus élevé que celui de l'Allemagne depuis le milieu des années 2021. La concrétisation de son adhésion, dont le projet, en dépit d'une régression des libertés dans ce pays, n'a jamais été écarté par les institutions de l'Union européenne, donnerait à ce pays un poids de premier plan dans les instances décisionnelles. Ainsi, au Conseil européen, c'est le pays qui disposerait du nombre de voix le plus élevé et donc exercerait un rôle majeur dans toutes décisions à la majorité qualifiée. Au Parlement européen, la Turquie compterait le plus grand nombre de députés sachant que les autres pays verraient leur nombre de représentants diminuer compte tenu du plafond prévu par les textes. En outre, pour certains votes ou certaines résolutions, la Turquie pourrait éventuellement élargir son soutien en associant des parlementaires originaires de diasporas turques d'autres pays européens. La loi du nombre impliquerait également des nominations de Turcs dans toutes les autres instances de l'Union européenne, qu'il s'agisse de la Commission et de ses fonctionnaires, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, ceci en plus du lobbying déjà existant de la Turquie qui lui est facilité par des bureaux officiels dont il dispose à Bruxelles en plein cœur du quartier européen en tant que pays reconnu candidat. Autrement dit, les rapports de force au sein de l'UE seraient considérablement modifiés.

Dépopulation et loi de langueur

À toute période, le nombre d'habitants de l'Union européenne résulte du mouvement naturel et du mouvement migratoire qui, chacun, permettent d'éclairer

19. Dumont Gérard-François, « La puissance de la France sous le président Macron », dans Weinacht Paul-Ludwig, Mayer Tilman, *Gewaltenteilung. Grundsätzliches – Historisches – Aktuelles* (« Séparation des pouvoirs. Fondamentaux historiques – Questions d'actualité »), Stuttgart, Franz Steiner-Verlag, 2021, pp. 125-136, lien : <https://shs.hal.science/halshs-03212923/> (consulté le 8 mai 2025).

d'autres lois de la géopolitique des populations. En matière de mouvement naturel, la principale caractéristique de l'Union européenne est une tenaille qui résulte du passage d'un solde positif à un solde négatif depuis 2012, ce qui engendre depuis cette date une dépopulation, donc une langueur démographique, dont la loi géopolitique est la suivante : « *le non remplacement des générations et, plus encore, la dépopulation d'un pays, minore ses possibilités géopolitiques et peut même aller jusqu'à son effacement en termes de puissance.* »

Cette évolution du mouvement naturel est le principal facteur explicatif des changements structurels de la pyramide des âges de l'Union européenne. Cette dernière, après avoir eu logiquement une forme pyramidale dans les années 1950 et 1960, avec des générations moins nombreuses au fur et à mesure de l'avancée en âge, a évolué pour prendre la forme d'un ballon de rugby au seuil du ^{xxi}^e siècle, avec les effectifs les plus nombreux pour les classes d'âge entre 30 et 49 ans et un rétrécissement pour les classes d'âge inférieures. Autrement dit, plus l'âge des générations âgées de moins de 30 ans est faible, plus les générations sont peu nombreuses. Au total, sous l'effet de l'hiver démographique des dernières décennies du ^{xx}^e siècle, les classes d'âge quinquennales de la base de la pyramide, celles des 0-39 ans, sont même moins nombreuses que la génération des 55-59 ans.

Un quart de siècle plus tard, soit au milieu des années 2020, les déséquilibres démographiques sont encore plus nets avec une pyramide des âges qui évolue vers la forme d'une toupie. En effet, depuis 2020, les vieux, les personnes âgées de 65 ans ou plus, sont devenus plus nombreux que les jeunes, les moins de 20 ans. Autre illustration des évolutions, les effectifs de la classe d'âge 65-69 ans sont plus nombreux que celle des 0-4 ans.

Même si l'âge de départ à la retraite a été relevé dans la plupart de pays, ces évolutions se traduisent par une baisse de la population active limitant le potentiel productif. *Ceteris paribus*, cette baisse de population active se traduit par des ressources humaines moindres, et risquant, sauf à augmenter considérablement le taux d'emploi, de diminuer les possibilités de création de richesses alors que les coûts de la gérontocroissance augmentent. Économiquement, la hausse du ratio de dépendance des personnes âgées, défini comme le rapport entre des personnes âgées et les personnes actives, engendre normalement une diminution du PIB par habitant. En deuxième lieu, cette hausse appelle une augmentation des transferts entre générations d'actifs et générations de retraités si l'on veut viser un objectif de maintien des niveaux de vie relatifs des différents groupes d'âge.

En outre, l'Union européenne connaît un vieillissement de sa population active avec les risques de diminution de la motivation des jeunes actifs dont la promotion est limitée par les effectifs plus nombreux des actifs âgés et des risques d'une capacité moindre de volonté d'entrepreneuriat ou d'innovation.

Ainsi, sous l'effet du vieillissement de la population, non seulement l'amoindrissement des ressources humaines disponibles et leur vieillissement sont de nature à limiter la création de richesses, mais une partie croissante de cette dernière se voit probablement orientée pour satisfaire les besoins de générations relativement nombreuses devenues, en raison de leur âge, inactives.

La loi géopolitique de longueur démographique peut alors engendrer au moins deux effets géopolitiques. D'une part, face à un PIB contenu, il peut s'avérer plus difficile de disposer de financements pour satisfaire des objectifs de *hard power*, donc pour financer l'effort militaire, les moyens de cyber défense, les systèmes de renseignements et de contre-espionnage... Il en est de même pour le financement du *soft power*, de la « puissance douce » : en effet, la capacité d'un pays à influencer les autres par la culture suppose par exemple de financer des centres culturels dans les pays étrangers ; l'influence par les valeurs appelle des actions pour les mettre en évidence, les faire connaître et les valoriser ; l'influence par la politique nécessite d'entretenir un réseau diplomatique disposant d'enveloppes budgétaires...

Il faut d'ailleurs constater que, dans les décisions de l'Union européenne de 2025 fixant des objectifs accrus en matière de défense, l'essentiel n'est pas dans une recomposition des budgets des États, ce qui aurait été non seulement logique mais possible. Par exemple, la France pourrait dégager des moyens financiers en allégeant ses réglementations excessives²⁰, chronophages et coûteuses pour les entreprises, ses administrations trop nombreuses comme attesté par nombre de doublons, ou certains aspects de sa protection sociale, particulièrement généreuse notamment pour des personnes qui n'y ont jamais contribué.

Or, l'essentiel des projets de *hard power* en Europe est fondé sur le financement par emprunt, c'est-à-dire par un report de la charge sur des générations futures dont on sait pourtant, sans massive immigration, qu'elles seront moins nombreuses et, donc, *ceteris paribus*, en difficulté pour créer suffisamment de richesses dans des

20. Gambier Dominique, « Les territoires français face à l'explosion des normes : retrouver la proximité », dans *Population & Avenir*, N° 772, Mars-Avril 2025/2, pp. 14-16, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.772.0014> (consulté le 8 mai 2025).

pays où les besoins de financement des retraites, de la santé²¹ ou de la dépendance se seront accrus.

Autre conséquence de la langueur démographique – cette perte de vitalité du mouvement naturel engendrée par une natalité abaissée depuis plusieurs décennies –, le nombre de citoyens éventuellement mobilisables dans les armées diminue. Le risque est donc, en temps de paix, des difficultés de recrutement dans les armées et, en temps de guerre, des effectifs limités tant en nombre de combattants qu'en nombre de civils au service de la Défense.

Enfin, la langueur démographique se traduit par une évolution de la sociologie familiale avec une proportion accrue de familles n'ayant qu'un seul descendant. Perdre, lors d'entraînements, de manœuvres, d'opérations de maintien de l'ordre ou de combats, un enfant qui contribue à la Défense ou à la sécurité intérieure de son pays est toujours douloureux ; mais le perdre alors que c'est un enfant unique, c'est encore plus terrible. C'est donc l'esprit de Défense qui peut être moindre face à une difficile acceptation du risque des décès dus aux actions sécuritaires de l'État. Et l'on songe à la fameuse formule usitée dans les années 1980 par ceux qui s'opposaient à l'installation de missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) Pershing pour assurer la sécurité de l'Europe de l'Ouest face à l'URSS communiste : « *Mieux vaut être rouge que mort.* » Elle signifiait qu'il valait mieux capituler face à un régime totalitaire que risquer d'être tué en combattant contre lui.

Hiver démographique, loi d'attraction et concorde sociale

Outre la question du nombre d'habitants et celle du mouvement naturel, l'Union européenne doit s'interroger sur le mouvement migratoire dans ses effets quantitatifs directs, qui se traduisent par une proportion croissante d'immigrants non européens, et induits sur les effectifs de naissances, ainsi que dans ses effets qualitatifs résultant du comportement des immigrants et de leurs descendants comme de la société d'accueil. Deux lois géopolitiques sont alors à prendre en compte : la loi d'attraction et la loi des diasporas.

L'attraction migratoire de l'UE est partiellement une conséquence de l'hiver démographique. En effet, en raison de ce dernier, le solde naturel est devenu inférieur au solde migratoire. Et, depuis que le solde naturel est devenu négatif, donc

21. Parant Alain, « La protection sociale face au vieillissement », dans *Population & Avenir*, N° 700, Novembre-Décembre 2010/5, pp. 14-16, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.700.0014> (consulté le 8 mai 2025).

qu'il y a dépopulation, le solde migratoire est le seul facteur de croissance démographique les années où celle-ci se constate. Bien entendu, les raisons des flux d'immigration sont variées : accueil d'actifs étrangers bénéficiant d'un contrat de travail ; accueil de demandeurs d'asile issus de pays en guerre ou de pays où ils considèrent qu'ils risquent d'être persécuté ; acceptation de la venue des familles selon les interprétations de l'article 8 de la *Convention européenne des droits de l'homme* ; accueil d'étudiants venant des pays non-membres de l'Union européenne ; arrivées d'immigrants ayant l'espoir de mieux satisfaire leurs besoins et ceux de leur famille restée au pays en émigrant, éventuellement irrégulièrement²²...

L'attraction de pays de l'Union européenne est aussi la conséquence de l'hiver démographique puisque, en raison de ce dernier, des entreprises éprouvent des difficultés à trouver de la main-d'œuvre compte tenu de l'affaiblissement des effectifs des générations entrant dans la population active. Des pays de l'UE s'avèrent alors attirants pour des ressortissants d'autres pays de l'UE ou d'autres pays étrangers, avec des conséquences géopolitiques.

Lorsqu'il s'agit de migrations internes à l'Union européenne, par exemple de Polonais, de Grecs, d'Italiens, de Roumains... attirés par les offres d'emploi mieux rémunérés de l'Allemagne, il en résulte un double affaiblissement des pays de départ. D'une part, ces pays ont le plus souvent financé la formation de leurs nationaux qui, pourtant, contribuent à la création de richesses d'un autre pays. Et le fait que ces personnes envoient éventuellement des remises aux familles demeurées dans leur pays d'origine ne peut être jugé comme une juste et suffisante contrepartie à l'effort éducatif assumé pendant une vingtaine d'années, voire plus, dans le pays d'origine. D'autre part, l'émigration de leurs actifs signifie *ipso facto* qu'ils ne participent plus au PIB de leur pays de nationalité. Alors que l'objectif de l'Union européenne, dès ses premiers pas avec le traité de Rome de 1957, était de tendre vers une meilleure cohésion économique, donc de permettre aux pays et aux régions de l'Union européenne de réduire les écarts de PIB par habitant entre eux, l'attraction migratoire des pays dont l'hiver démographique est plus ancien²³ exerce des effets contraires au risque de limiter les richesses et donc les moyens géopolitiques des pays de départ. En outre, les immigrants européens entrent, comme les autres,

22. Kanté Seydou, *Géopolitique de l'émigration irrégulière. L'exemple du Sénégal*, Paris, Éd. Population & Avenir, 2025, 120 p., lien : <https://shs.cairn.info/geopolitique-de-l-emigration-irreguliere--9782956158059?lang=fr> (consulté le 8 mai 2025).

23. Par exemple, l'Allemagne est entrée dans l'hiver démographique en 1970, la Roumanie en 1963, la Pologne en 1989.

dans le décompte de la population de leur nouveau pays de résidence qui peut en bénéficier pour le poids de ses représentations dans les instances européennes au détriment des pays européens de départ.

L'attraction migratoire concerne également des pays situés au-delà de l'Union européenne. Ces derniers sont informés des besoins de main-d'œuvre d'une UE dont la population active diminue et des discours périodiques des chefs d'entreprise ou des dirigeants politiques appelant des immigrants. Pour citer un exemple, il est clair qu'en 2015, l'ouverture, jugée à tort comme exclusivement humanitaire, des frontières de l'Allemagne par la Chancelière Merkel aux Syriens subissant un violent conflit dans leur pays, répondait aussi aux demandes réitérées de besoin de main-d'œuvre de l'Association fédérale de l'industrie allemande, le *Bundesverband der Deutschen Industrie* (BDI), soit le Medef allemand, demandons-le, s'expliquant par des décennies d'hiver démographique. Toutefois, comme nous l'avions analysé²⁴ en déclinant les cinq actes de ce qui nous semblait être une tragédie, la décision de la chancelière n'a pas eu que des effets positifs et a modifié la géopolitique interne de l'Allemagne, notamment en raison d'une montée de l'insécurité liée aux comportements de certains immigrés. Ceci a été mis en évidence dès fin 2015 lors de la fête de la Saint-Jean à Cologne, où de nombreuses femmes ont été victimes, de la part d'immigrants, d'agressions, de vols ou de viols dans la gare centrale et dans le centre-ville. Depuis, l'Allemagne a enregistré périodiquement de nombreux actes de violence et ceci a eu pour effet la montée électorale d'un nouveau parti fondé en 2013, l'*Alternative für Deutschland* (AfD) notamment en raison de ses positions sur l'immigration. Cette montée a perduré depuis, conduisant à faire de l'AfD le deuxième parti allemand lors des élections législatives de février 2025. Cela explique sans doute que, mercredi 7 mai 2025, quelques heures seulement après avoir été nommé, Alexander Dobrindt, le nouveau ministre allemand de l'Intérieur, a annoncé avoir ordonné à la police des frontières de refouler les demandeurs d'asile sans papiers dans l'objectif annoncé de « *réduire l'immigration clandestine* », une décision qui va à l'encontre d'une directive instaurée en 2015.

Parallèlement, plusieurs pays de l'UE, bien avant les massacres et les prises d'otages commis par le *Hamas* le 7 octobre 2023 en Israël, ont connu un nouvel antisémitisme dont on ne peut nier qu'il est aussi importé par certains immigrés. Par exemple, en Allemagne, la chancelière Angela Merkel, interrogée le 22 avril

24. Dumont Gérard-François, « Allemagne. Géopolitique des migrations : les cinq actes de la tragédie de la chancelière Merkel », *Diploweb.com*, *La revue géopolitique*, 16 décembre 2018, pp. 1-17, <https://shs.hal.science/halshs-02020648v1> (consulté le 8 mai 2025).

2018 par la chaîne de télévision israélienne privée *Channel 10*, s'était vue obligée de considérer cette montée d'un antisémitisme en Allemagne et ses causes : « Nous avons un nouveau phénomène, dans la mesure où nous avons de nombreux réfugiés parmi lesquels il y a, par exemple, des gens d'origine arabe qui amènent une autre forme d'antisémitisme dans le pays », avait-elle expliqué. « Le fait qu'aucune crèche, aucune école, aucune synagogue ne peut être laissée sans protection policière nous consterne », avait ajouté la chancelière allemande²⁵.

Ces dernières décennies, on ne peut que constater les difficultés de l'UE à intégrer la totalité des populations immigrées ou issues de l'immigration, d'où la montée d'une insécurité interne incontestablement liée à la migration²⁶ ou l'existence de ce qu'un livre paru en France a appelé *Les territoires perdus de la République*²⁷. En conséquence, la plupart des pays de l'UE se voient contraints d'accroître les moyens nécessaires à la sécurité publique en matière de police, de gendarmerie ou de justice. En France, c'est même l'armée, normalement affectée à dissuader toute attaque extérieure et, si besoin, à défendre le territoire face à de telles attaques, qui s'est trouvée mobilisée, depuis janvier 2015, d'abord en réponse aux attentats en Île-de-France, dans le cadre de l'opération *Sentinelle*. Cette opération militaire française a pour objectif principal de protéger les points sensibles du territoire contre le terrorisme, un terrorisme qui, faut-il le rappeler, a été largement importé comme le montre la liste des personnes ayant commis de tels actes. Il va de soi que les militaires mobilisés pour cette opération ne sont pas disponibles pour assumer en même temps des formations ou des entraînements concernant la défense extérieure du pays. Plus généralement, tous les moyens accrus déployés dans des pays de l'UE pour viser à la sécurité interne ne peuvent être utilisés pour l'innovation ou pour le *soft power*, donc pour des actions entrant dans le cadre de la géopolitique externe des pays.

25. « Merkel dénonce une “autre forme d'antisémitisme” chez des réfugiés arabes », *I24News* (avec AFP), 23 avril 2018, lien : <https://www.i24news.tv/fr/actu/international/europe/172940-180422-merkel-denonce-une-autre-forme-d-antisemitisme-chez-des-refugies-arabes> (consulté le 20 mai 2025).

26. Par exemple, selon une note du renseignement hongrois, « il a été établi que plus de dix membres de la cellule terroriste responsable des attaques commises à Paris le 13 novembre 2015 et à Bruxelles le 22 mars 2016 ont séjourné ou transité en Hongrie entre juillet et novembre 2015, en profitant du flux de migrants » ; voir : Seelow Soren, « Comment les terroristes des attentats de Paris et de Bruxelles se sont infiltrés en Europe », *Le Monde*, 12-15 novembre 2016, lien : https://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2016/11/12/comment-les-terroristes-des-attentats-de-paris-et-de-bruxelles-se-sont-infiltres-en-europe_5030004_4809495.html (consulté le 8 mai 2025).

27. Brenner Emmanuel (dir.), *Les territoires perdus de la République. Antisémitisme, racisme et sexisme en milieu scolaire*, Paris, Mille et une nuits, 2004, 368 p.

Avec l'hiver démographique, c'est également l'image géopolitique des pays de l'UE qui se trouve doublement dévalorisée. D'une part, nombre de personnes étrangères voient dans l'hiver démographique de l'UE la preuve d'une décrépitude de civilisation et s'étonnent des décisions, certes rarement explicitées²⁸, favorisant la faible fécondité. D'autre part, l'incapacité de certains pays de l'Union européenne à assurer la sécurité sur leur propre territoire, à l'exemple des émeutes de 2015 et 2023 en France, montrées dans les médias du monde entier, donne le sentiment d'un pays en mauvaise santé, incapable d'intégrer toute une partie des descendants d'immigrés, des descendants qui ont pourtant la nationalité française.

Attraction migratoire et loi des diasporas

En outre, l'autre élément à considérer en conséquence de l'immigration s'expliquant en partie par l'hiver démographique tient à l'importance croissante des diasporas, ces « *ensembles d'individus vivant sur un territoire et ayant en commun la certitude ou le sentiment d'être originaires, eux-mêmes ou leur famille, d'un autre territoire avec lequel ils entretiennent des relations régulières, symboliques ou mythologiques* »²⁹. Ce phénomène a surtout pris de l'importance dans certains pays européens depuis, *grosso modo*, des années 1970 avec le remplacement d'une immigration de noria par une immigration de peuplement³⁰. Il est, selon les législations propres à chaque pays, accompagné ou non d'un développement de doubles nationalités juridiques.

Certains membres de diasporas peuvent être parfaitement patriotes dans le pays européen où ils vivent, à l'exemple des étrangers résidant en France pendant la Seconde Guerre mondiale et ayant aidé la résistance. Mais d'autres peuvent être instrumentalisés par leur pays d'origine. On sait par exemple que le président turc a demandé, à de nombreuses reprises, aux diasporas turques en Europe de ne pas s'intégrer et de conserver une totale allégeance avec leur pays d'origine. Significatif, le 2 mai 2023, auditionné par une commission d'enquête de l'Assemblée nationale

28. Et pourtant attestées ; voir : Dumont Gérard-François, « Pour une renaissance de la politique familiale : liberté, lisibilité et pérennité », *Fondapol* (Fondation pour l'innovation politique) et *OID* (Observatoire de l'immigration & de la démographie), Décembre 2024, 68 p., lien : https://www.fondapol.org/app/uploads/2024/12/250_dumont_fr_2024-12-02_w.pdf (consulté le 8 mai 2025).

29. *Op. Cit.*, Dumont Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations...*

30. Pour la France, voir : Dumont Gérard-François (dir.), *Population et territoires en France*, Paris, Armand Colin, 2022, 576 p., lien : <https://doi.org/10.3917/arco.dumon.2022.01> (consulté le 8 mai 2025).

consacrée aux « *ingérences politiques, économiques et financières de puissances étrangères* », l'ancien Premier ministre français François Fillon a notamment mentionné « *l'espionnage chinois* » et des « *ingérences venant de pays comme la Turquie, le Maroc, l'Algérie, qui donnent directement des consignes de votes au moment des élections françaises par l'intermédiaire de responsables religieux* »³¹. L'ingérence de l'Algérie s'est par exemple officiellement révélée aussi lors de l'affaire Nahel, ce jeune de 17 ans né en France et mort en 2023, selon les experts balistiques, d'un tir de policier qui s'est trouvé dévié lorsque le véhicule dans lequel il se trouvait a tenté d'échapper à un contrôle policier, mort suivi par des émeutes. Or, le 29 juin 2023, le ministère algérien des Affaires étrangères a publié un communiqué demandant à la France d'« *assumer pleinement son devoir de protection* » envers les Algériens de France. Or, la grande majorité de ces derniers sont en réalité de nationalité française et, en droit international, un binational doit être considéré comme uniquement le ressortissant de l'État où il réside.

Certains membres de diasporas peuvent aussi privilégier, au moins à certaines périodes, la géopolitique de leur pays d'origine. Par exemple, sur le conflit du Proche-Orient, alors que les gouvernements européens tentent le plus souvent d'avoir une position équilibrée, une partie des diasporas arabes s'est rangée sur le principe « du fleuve à la mer » soutenu par certains États arabes³², formule qui signifie la disparition de l'État d'Israël et témoigne d'une dérive de l'antisionisme à l'antisémitisme, obligeant les Français de confession juive à retirer tous leurs enfants des écoles publiques notamment en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise et, souvent, à déménager de ces départements. Certes, ceci avait commencé avant le 7 octobre 2023, mais s'est largement intensifié depuis.

D'autres membres de diasporas s'alignent sur les discours de leur pays d'origine critiquant fortement leur pays européen de résidence et/ou de nationalité, sans toutefois migrer vers leur pays d'origine, ou relaient son nationalisme. Par exemple, le 29 septembre 2018, lors de l'inauguration de la grande mosquée en centre-ville de Cologne, construite par la branche du ministère des affaires religieuses d'Ankara Dîtib (*Diyanet İşleri Türk-İslam Birliği*) ou Union islamo-turque des affaires religieuses, des milliers de personnes convergeant vers la nouvelle mosquée agitaient le

31. « Ingérence : l'audition de François Fillon en intégralité » (vidéo), Assemblée nationale, BFMTV (sur YouTube), 2 mai 2023, 2 h 21 min. 41, lien : <https://www.youtube.com/watch?v=4z-XG8GaI-c> (consulté le 20 mai 2025).

32. Même s'il est vrai que tous les États arabes ne s'alignent plus sur la résolution de Khartoum du 1^{er} septembre 1967, précisant dans son paragraphe 3 : 1. pas de paix avec Israël, 2. pas de reconnaissance d'Israël, 3. pas de négociation avec Israël.

drapeau turc en criant : « *Qui est la plus grande ? La Turquie !* ». Des Allemands – y compris une partie de la diaspora turque – se sont demandé quelle était la loyauté de telles personnes vis-à-vis de leur pays de résidence et souvent de nationalité, l'Allemagne, puisque nombre d'entre eux semblaient privilégier un pays étranger. Et il faut constater que les Turcs vivant en Allemagne (et en Europe) – comprenant un nombre croissant de binationaux – donnent un pourcentage de suffrages au parti turc islamique de l'AKP nettement plus élevé que les Turcs de Turquie.

Ainsi, l'hiver démographique qui est une des raisons de l'attraction migratoire de pays de l'Union européenne contribue à accentuer les effets, au moins relatifs, de la loi géopolitique des diasporas, ne serait-ce parce que le poids démographique relatif des diasporas issues de certains pays augmente dans le corps électoral.

En outre, la loi des diasporas peut se traduire, sur les territoires même de l'Union européenne, par des violences entre diasporas. Elle peut aussi se décliner par des stratégies électorales visant à communautariser la vie politique, à l'exemple de Jean-Luc Mélenchon en France, et donc à rendre plus difficile la concorde sociale interne qui est toujours un atout fondamental pour promouvoir une géopolitique externe correspondant aux intérêts du pays. Et, en réaction, la plupart des pays de l'Union européenne ont vu se déployer et prendre de l'importance de nouveaux partis politiques (*AFD* en Allemagne, *Vox* en Espagne, *Chega !* au Portugal...) qui peuvent compliquer tant la formation de gouvernements que l'exercice du pouvoir.

Ainsi les caractéristiques et les moyens géopolitiques des pays de l'Union européenne se trouvent profondément influencés par l'« hiver démographique » alors que se constate un certain déni devant des trajectoires démographiques qui vont pourtant exercer des effets pendant longtemps du fait des logiques de longue durée des phénomènes démographiques, même si des pays européens sortaient de l'hiver démographique. Enfin, il importe de noter que les conséquences de l'hiver démographique sont géographiquement différenciées tout simplement car cet hiver connaît des diversités d'intensité et de calendrier selon les pays de l'Union européenne. Ceci conduit d'ailleurs à des décisions divergentes en matière d'immigration selon les pays et à rendre difficile une politique migratoire commune³³, engendrant des tensions géopolitiques au sein de l'Union. ■

19 mai 2025

33. Dumont Gérard-François, « Une politique migratoire commune dans l'Union européenne : un objectif logique mais inatteignable ? », dans *Recherches internationales*, N° 128, Printemps 2024/1, pp. 183-198, lien : <https://doi.org/10.3917/rein.128.0183> (consulté le 8 mai 2025).

Bibliographie

- Brenner Emmanuel (dir.), *Les territoires perdus de la République. Antisémitisme, racisme et sexisme en milieu scolaire*, Paris, Mille et une nuits, 2004, 368 p.
- Dumont Gérard-François, « La France est-elle en dépopulation ? », dans *Population & Avenir*, N° 772, Mars-Avril 2025/2, pp. 17-19, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.772.0017> (consulté le 8 mai 2025).
- Dumont Gérard-François, « Corée du Sud : vers l'“implosion démographique” », dans *Diplomatie : affaires stratégiques et relations internationales*, N° 132, Mars-Avril 2025, pp. 59-61, lien : <https://shs.hal.science/halshs-05031971v1> (consulté le 8 mai 2025).
- Dumont Gérard-François, « Pour une renaissance de la politique familiale : liberté, lisibilité et pérennité », *Fondapol* (Fondation pour l'innovation politique) et *OID* (Observatoire de l'immigration & de la démographie), Décembre 2024, 68 p., lien : https://www.fondapol.org/app/uploads/2024/12/250_dumont_fr_2024-12-02_w.pdf (consulté le 8 mai 2025).
- Dumont Gérard-François, « Une politique migratoire commune dans l'Union européenne : un objectif logique mais inatteignable ? », dans *Recherches internationales*, N° 128, Printemps 2024/1, pp. 183-198, lien : <https://doi.org/10.3917/rein.128.0183> (consulté le 8 mai 2025).
- Dumont Gérard-François, « Union européenne : les trois tenailles des dynamiques de population », dans *Population & Avenir*, N° 768, Mai-Juin 2024/3, pp. 17-19, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.768.0017> (consulté le 8 mai 2025).
- Dumont Gérard-François, *Géographie des populations. Concepts, dynamiques, prospectives*, Paris, Armand Colin, 2023, 248 p., lien : <https://www.cairn.info/geographie-des-populations--9782200634797.htm> (consulté le 8 mai 2025).
- Dumont Gérard-François, « Ukraine : les paramètres démographiques de sa géopolitique, aujourd'hui et demain », dans *Population & Avenir*, N° 765, Novembre-Décembre 2023/5, p. 3, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.765.0003> (consulté le 8 mai 2025).
- Dumont Gérard-François, « L'Inde parvenue au premier rang des populations du monde : quelles raisons ? », dans *Population & Avenir*, N° 763, Mai-Juin 2023/3, p. 3, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.763.0003> (consulté le 8 mai 2025).
- Dumont Gérard-François, « La Chine et les sept raisons de son dépeuplement », dans *Population & Avenir*, N° 762, Mars-Avril 2023/2, p. 3, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.762.0003> (consulté le 8 mai 2025).
- Dumont Gérard-François (dir.), *Populations, peuplement et territoires en France*, Paris, Armand Colin, 2022, 576 p., lien : <https://doi.org/10.3917/arco.dumon.2022.01> (consulté le 8 mai 2025).
- Dumont Gérard-François, Οι επιπτώσεις της πανδημίας Covid-19 στην αποδυναμωμένη από την κρίση δημογραφική εξέλιξη της Ελλάδας [L'impact de la pandémie Covid-19 sur la démographie de la Grèce après sa fragilisation par la crise], dans *Region & Periphery*, Athènes, Vol. 14, N° 14, 2023, pp. 5-31, lien : <https://ejournals.epublishing.ekt.gr/index.php/periphery/article/view/32604> (consulté le 8 mai 2025).
- Dumont Gérard-François, « La puissance de la France sous le président Macron », dans Weinacht Paul-Ludwig, Mayer Tilman, *Gewaltenteilung. Grundsätzliches – Historisches*

- *Aktuelles* (« Séparation des pouvoirs. Fondamentaux historiques – Questions d'actualité », Stuttgart, Franz Steiner-Verlag, 2021, pp. 125-136, lien : <https://shs.hal.science/halshs-03212923/> (consulté le 8 mai 2025).
- Dumont Gérard-François, « Allemagne. Géopolitique des migrations : les cinq actes de la tragédie de la chancelière Merkel », *Diploweb.com, La revue géopolitique*, 16 décembre 2018, pp. 1-17, <https://shs.hal.science/halshs-02020648v1> (consulté le 8 mai 2025).
- Dumont Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007, 504 p., lien : http://www.editions-ellipses.fr/product_info.php?products_id=5889 (consulté le 8 mai 2025).
- Dumont Gérard-François *et alii* (collab. Pierre Chaunu, Jean Legrand, Alfred Sauvy), *La France ridée. Les conditions du renouveau*, Paris, Hachette (seconde éd.), 1986, 371 p.
- Gambier Dominique, « Les territoires français face à l'explosion des normes : retrouver la proximité », dans *Population & Avenir*, N° 772, Mars-Avril 2025/2, pp. 14-16, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.772.0014> (consulté le 8 mai 2025).
- Goeury David, « Maroc : de grandes divergences territoriales à l'aune d'une décélération démographique », dans *Population & Avenir*, N° 773, Mai-Juin 2025, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.773.0017> (consulté le 8 mai 2025).
- Kanté Seydou, *Géopolitique de l'émigration irrégulière. L'exemple du Sénégal*, Paris, Éd. Population & Avenir, 2025, 120 p., lien : <https://shs.cairn.info/geopolitique-de-l-emption-irreguliere--9782956158059?lang=fr> (consulté le 8 mai 2025).
- Léger Jean-François, Parant Alain, « Basculement démographique en Méditerranée », dans *Population & Avenir*, N° 753, Mai-Juin 2021, pp. 4-7, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.753.0004> (consulté le 8 mai 2025).
- Parant Alain, « Le déclin de la natalité dans le monde et en Europe. Quels mécanismes explicatifs ? Quelle géographie ? », dans *Les analyses de Population & Avenir*, N° 46, Avril 2023, pp. 1-25, lien : <https://doi.org/10.3917/lap.046.0001> (consulté le 8 mai 2025).
- Parant Alain, « La protection sociale face au vieillissement », dans *Population & Avenir*, N° 700, Novembre-Décembre 2010/5, pp. 14-16, lien : <https://doi.org/10.3917/popav.700.0014> (consulté le 8 mai 2025).
- Seelow Soren, « Comment les terroristes des attentats de Paris et de Bruxelles se sont infiltrés en Europe », *Le Monde*, 12-15 novembre 2016, lien : https://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2016/11/12/comment-les-terroristes-des-attentats-de-paris-et-de-bruxelles-se-sont-infiltres-en-europe_5030004_4809495.html (consulté le 8 mai 2025).
- « Transition démographique », *INED* (site internet), lien : <https://www.ined.fr/fr/lexique/transition-demographique/> (consulté le 8 mai 2025).
- Vodisek David, « Les enjeux du déclin démographique de la population italienne. L'Italie, laboratoire du vieillissement européen ? », dans *Les analyses de Population & Avenir*, N° 43, 2023/1, pp. 1-26, lien : <https://shs.cairn.info/revue-analyses-de-population-et-avenir-2023-1-page-1?lang=fr> (consulté le 8 mai 2025).